



Découvrir



Créer



Financer



Gérer

# 6

## PRÉVOIR LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Dès la programmation, il est important d'identifier les postes de fonctionnement et d'affiner leurs coûts. Le budget varie en fonction des jardins, de leurs objectifs et de leur gestion. Des astuces existent pour rationaliser les coûts comme la mise en place d'un circuit de récupération, l'achat en gros du matériel, la mise en place d'équipements sobres et solides et une animation efficace en ayant recours à des jardiniers référents.

- Que prévoir dans le fonctionnement ?
- Quelle enveloppe annuelle prévoir ?
- Comment rationaliser les coûts de fonctionnement ?

## Que prévoir dans le fonctionnement ?

Le fonctionnement regroupe tous les postes liés à la vie du jardin : achats de consommables, abonnements, embauche de personnel, sous-traitance. **Le plus gros poste est souvent celui de l'animation car il peut impliquer un salaire et des sous-traitances.**

JARDINAGE	<input type="checkbox"/> Fourniture en semences et plants <input type="checkbox"/> Amendement <input type="checkbox"/> Renouvellement des outils <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Électricité
ANIMATION / FORMATION	<input type="checkbox"/> Salaire des animateurs <input type="checkbox"/> Sorties, visites <input type="checkbox"/> Prestations d'intervenants <input type="checkbox"/> Participation à des formations
ENTRETIEN	<input type="checkbox"/> Entretien des installations <input type="checkbox"/> Entretien des parties communes <input type="checkbox"/> Réparations
ADMINISTRATION	<input type="checkbox"/> Consommables <input type="checkbox"/> Assurance <input type="checkbox"/> Salaires/Sous-traitances <input type="checkbox"/> Loyer et charges liées

## Quelle enveloppe annuelle prévoir ?

Comme pour l'investissement, le budget varie en fonction des caractéristiques des jardins, de leurs objectifs et de leur gestion.

Pour **des jardins partagés avec association bénévole** sans aménagement ou équipement particulier et équipés d'un point d'eau, les dépenses annuelles de fonctionnement sont liées essentiellement :

- au paiement de l'eau,
- à l'achat de semis et de semences,
- à l'achat d'amendement dans le cas où des circuits de récupération ne sont pas identifiés et de l'outillage de jardinage (renouvellement).

Ex : [Le jardin Bois de nêfle Coco](#), [Les Savanes](#), [Primat](#).

Pour **des jardins de petites ou moyennes tailles avec association gestionnaire**, équipés d'un kiosque et d'un système d'arrosage, les dépenses supplémentaires sont liées :

- à l'embauche du personnel pour l'association, principalement pour l'animation et la gestion,
- à l'entretien des équipements.

Ex : [Le Jardin permacole de Beauséjour](#), [La Cayenne](#), [Anchaing](#), [Les Merveilles](#), [Kaloupilé](#), [L'olivier](#), [Eucalyptus](#).

Pour **les grands jardins avec beaucoup de parcelles et plusieurs équipements** (toilettes, mobilier, local, etc.), les coûts d'entretien sont plus importants ainsi que ceux liés à l'embauche car :

- soit plusieurs personnes de l'association gestionnaire travaillent sur site pour gérer l'animation, l'entretien, etc.,
- soit le salarié responsable y consacre plus de temps par semaine pour les mêmes missions.

Ex : [Chaudron](#), [La Châtoire](#), [Kaloupilé](#).

## Comment rationaliser les coûts de fonctionnement ?

La rationalisation des coûts - comprendre "**dépenser le strict nécessaire**" - est primordiale pour n'importe quel projet. Elle est d'autant importante pour les jardins familiaux qui perçoivent des aides des communes et des bailleurs pendant les premières années et qui doivent, par la suite, **fonctionner par leurs propres moyens**.

### > JARDINAGE

Les frais liés à la création, à l'entretien et au renouvellement d'un potager peuvent être réduits avec la mise en place de **circuits de récupération**.

Plusieurs jardins recyclent les déchets verts du jardin et du quartier, en les utilisant en **paillis (mulchs)** sur les parcelles cultivées.

L'association ABDESS sur le [Jardin de l'Europe](#) récupère gratuitement des copeaux de bois auprès d'un élagueur pour mulcher les sols. C'est une démarche "gagnant-gagnant" car l'entreprise n'a pas besoin de payer l'évacuation de ses copeaux en déchetterie.



Dépôt de copeaux de bois sur les parcelles du *Jardin de l'Europe*.

Le **compostage** est une solution alternative à l'achat d'amendement type fumier ou terreau.

La [Microferme urbaine du Tampon](#) a réalisé des composteurs ouverts sur l'espace public. Ils sont remplis par les personnes du quartier, ce qui permet d'alimenter plus rapidement les bacs. Des règles sont données concernant la répartition des déchets mais ne suffisent pas : **un contrôle fréquent est obligatoire pour rectifier des erreurs** (cf. fiche 13 : [JARDINER ÉCOLOGIQUE](#)).

Pour que l'accès aux plants soit pris en charge par l'association ou individuellement par les jardiniers, plusieurs jardins se sont équipés de **serres pour réaliser leurs propres semis**. L'investissement permet alors de faire des économies durables sur les coûts de fonctionnement.

Sur le **Jardin permacole partagé de Beauséjour**, l'association Adésir se fournit en semis 100% bio et fertiles (qui donnent des graines pour l'année suivante) auprès d'un prestataire.

Elle prévoit l'achat d'une serre dans laquelle les jardiniers pourront, après avoir récolté les graines, réaliser leurs propres semis : c'est le principe des semences paysannes.



Serre où sont réalisés les semis au **Jardin d'Amédée**.

L'achat d'une serre fait partie des projets du **Jardin de l'Olivier** à Bois d'Olive, géré par l'association AJC. D'autres jardins en sont également équipés pour les semis : le **Jardin de Primat** à Saint-Denis, le **Jardin Eucalyptus** à La Saline ou encore le **Jardin d'Amédée** à Sans-Souci.



Serre et tables de semis en palette du **Jardin d'insertion de Primat**

Les **grainothèques** (mise en commun et échange de semences) est un système intéressant à mettre en place entre les jardins de l'île, à condition de **proscrire les plantes envahissantes**. Elles permettent de fournir gratuitement des semences paysannes, permettant une autonomie pour la fourniture de semis.



Le site [Cetanou.re](http://www.cetanou.com) a mis en place un forum à cet effet :  
<https://www.cetanou.com/grainotheque/>



Plus d'info sur le réseau semence paysannes :  
<https://www.semencespaysannes.org/>



Plus d'info sur les plantes envahissantes :  
<https://www.especesinvasives.re/especes-invasives/especes-invasives-a-la-reunion/>



Grainothèque du **CAUE de La Réunion**

**À noter que l'importation de graines est réglementée à La Réunion et ne doit en aucun cas se faire sans l'autorisation de la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).**

<http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Conditions-requises-pour-importer,733>

D'une manière générale, dès qu'un achat est prévu, l'**achat en gros** permet de réaliser des économies d'échelle : mieux vaut acheter une fois 10 m<sup>3</sup> de terre qu'en acheter dix fois 1 m<sup>3</sup>.

Des réflexions sont donc à porter sur les besoins des jardiniers pour éventuellement organiser les achats en gros dans le temps. La même stratégie pourrait se réaliser à l'échelle de plusieurs jardins proches.

### > ANIMATION / FORMATION

Le rôle d'animateur est essentiel au fonctionnement du jardin.

Il peut être assuré par une commune ou un bailleur, par une association ou un collectif, par un jardinier référent.

**Plus le jardin et le nombre de jardiniers est grand, plus il nécessite une présence sur site de l'animateur** (cf. fiche 11 : **ANIMER LE JARDIN**).

Selon un membre de l'association ABDESS :

*“entretenir un jardin que sur la base du bénévolat, c'est compliqué. Le plus dur, c'est de maintenir le dynamisme collectif”.*

Plusieurs associations font appel au **bénévolat**, parmi elles :

- le **Jardins de l'Europe** à Saint Benoît géré par ABDESS,
- le **Jardin de Bois de Nèfle Coco** et le **Jardin des Savanes** gérés par Ti'Planteur,
- le **Jardin de l'Olivier** géré bénévolement par un habitant jardinier d'AJC,
- le **Jardin de Primat** géré bénévolement par une habitante et son fils.

Elles se font, parfois, aidées par des **contrats en service civique** pour fonctionner et faire vivre les jardins. Les services civiques permettent d'embaucher des jeunes et de percevoir des aides à cet effet (cf. fiche 7 : **FINANCER SON PROJET DE JARDIN**).

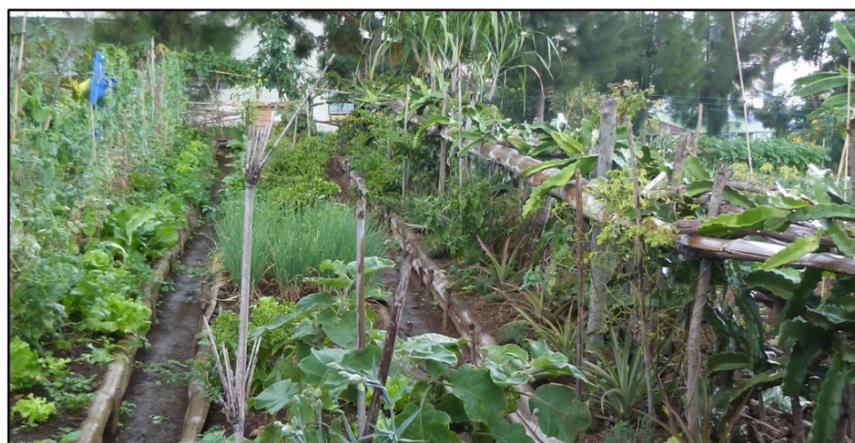
L'animatrice de l'association An Grèn Koulèr Écritures Sociales pour les **Jardins de La Possession**, gère plusieurs jardins. Elle s'appuie sur **des jardiniers référents**, afin que l'animation et la gestion soient prises en charge par les jardiniers eux-mêmes, cette autonomie pouvant permettre la gestion du jardin par les jardiniers.

## > RÉCUPÉRATION, BRICOLAGE ET TROC

Les jardins collectifs sont des lieux de création. Les jardiniers redoublent d'idées pour aménager et faire fonctionner leur jardin à base de récupération et de troc. Cela permet de réaliser des économies et de donner un cachet aux jardins. Il faut toutefois rester vigilant, dans le recyclage et la réutilisation, à la dégradation de ces matériaux dans le temps et à leur gestion en fin de vie pour éviter une pollution des sols.



Lieu :	Jardin Eucalyptus
Objet :	Épouvantail
Prix moyen dans le commerce :	20 €



Lieu :	Jardin de La Châtoire
Objet :	Bordures et treille en bambous
Prix moyen dans le commerce :	40 € / ml



Lieu :	Jardin d'insertion de Primat
Objet :	Clôture treille en vieux filets de tennis
Prix moyen dans le commerce :	20 € / ml



Lieu :	Jardin Anchaing
Objet :	Housse de protection pied de tomates avec vieille moustiquaire
Prix moyen dans le commerce :	15 €



Lieu :	Jardin de fleur jaune
Objet :	Ponchoir pour poule
Prix moyen dans le commerce :	250 €

## > ENTRETIEN

La rationalisation des coûts d'entretien passe par une bonne conception de projet, phase pendant laquelle les modalités d'entretien sont déjà réfléchies et anticipées (cf. fiche 5 : [INVESTIR SELON LES MOYENS](#)).

L'entretien concerne les aménagements, les équipements et les plantations. Ces derniers devraient toujours être **nécessaires, sobres et robustes** afin de limiter le temps et le budget d'entretien qui leur sera dédié sous forme de nettoyage, d'entretien courant lié à l'usure ou à la pousse des plantes, de réparation ou de jardinage (arrosages, élagages doux, desherbages, tailles douces des haies et massifs, tontes, etc.). Pour l'entretien **des parties communes**, les jardiniers peuvent être sollicités aussi bien pour leurs savoir-faire de jardiniers que de bricoleurs. Leur participation à l'entretien peut être clairement définie dans le règlement ou la charte du jardin. (cf. fiche 10 : [ÉTABLIR DES RÈGLES CLAIRES](#)). Un planning peut être mis en place pour organiser cette participation des jardiniers.

Le [Jardin familial de La Châtoire](#) géré par le CCAS (Centre Communale d'Action Sociale) du Tampon, donne clairement les règles de l'entretien de ses parties communes dans l'article 3.

« Pour l'entretien des parties communes sur l'ensemble des jardins, tous les jardiniers se doivent de participer. Pour chaque partie commune, deux jardiniers nommés par le comité de suivi du CCAS seront responsables à tour de rôle de l'entretien pour une durée déterminée. Les parties communes comprennent :

- le tour interne du grillage,
- le chemin d'accès interne distribuant les parcelles,
- l'aire de convivialité,
- le bâtiment composé de sanitaires et d'un local de stockage,
- les parcelles communes.

Pour l'entretien des allées et du grillage, chacun nettoie autour de sa parcelle.

Le tour externe du grillage sera nettoyée par les jardiniers, pour les parties qui jouxtent leur parcelle. »

Un planning nominatif sera affiché aux jardins ou disponible auprès du référent CCAS. Cette gestion des parties communes est établie pour un trimestre. Le Comité de suivi fera un bilan et décidera de la poursuite de cette action.

Les [Jardins de la commune de La Possession](#), animés par l'association An Grèn Koulèr Écritures Sociales, sont voués à devenir autonomes financièrement. Les frais d'entretien et de réparation sont limités du fait d'une conception simple et d'une sobriété des équipements lorsqu'ils existent. L'association diminue également progressivement sa présence sur site et organise l'entretien des parties communes avec les jardiniers.